

Nous vous remercions de lire attentivement les explications suivantes avant de remplir ce formulaire d'auto-certification de la résidence fiscale.

CONTEXTE

Les réglementations fondées sur la Norme Commune de Déclaration de l'OCDE (NCD) imposent aux établissements financiers de collecter et déclarer certaines informations concernant la résidence fiscale du Titulaire du compte. Chaque juridiction possède ses propres règles pour définir la notion de résidence fiscale. En général, le pays de votre résidence fiscale est le pays dans lequel vous vivez, mais des circonstances particulières (foyer, activité professionnelle à l'étranger...) peuvent faire de vous un résident fiscal d'un autre pays ou un résident de plusieurs pays en même temps (multiples résidences).

Le(s) pays dans le(s)quel(s) vous payez des impôts n'est(ne sont) pas nécessairement votre(vos) pays de résidence fiscale.

Pour plus d'informations : <http://www.oecd.org/tax/Automatic-exchange/>

Si votre résidence fiscale (ou celle du Titulaire du compte si vous remplissez ce formulaire en son nom et pour son compte), se trouve hors de France, nous pouvons être amenés, en application de la législation en vigueur, à transmettre les informations contenues dans ce formulaire, ainsi que d'autres informations relatives à vos comptes titres, à l'Administration fiscale française.

Veillez remplir ce formulaire si vous êtes une personne physique Titulaire d'un compte titres (Ordinaire, PEA et ou PEA-PME).

Cas particuliers :

- Si vous êtes Titulaires de comptes titres collectifs (compte joint, indivision, Club d'Investissement,...), complétez **un formulaire pour chaque co-titulaire**.
- **Si vous complétez ce formulaire au nom et pour le compte du Titulaire du compte** (compte mineur, majeur protégé...), **vous devez en informer ce dernier** et nous indiquer en quelle qualité vous êtes signataire de l'auto-certification (encadré « Déclarations et signature »).
- Si vous êtes « US-Person » en application des réglementations de l'Administration fiscale américaine, vous pouvez également être amené à nous transmettre un formulaire IRS W-9 et vous devrez procéder à la clôture de votre (vos) compte(s) sans délai.
- Si vous complétez une auto-certification pour le compte d'une entité Titulaire du compte, vous devez renseigner un « Formulaire d'auto-certification de la résidence fiscale – Entité (personne morale ou toute autre structure juridique) ». De la même manière, si vous êtes une Personne détenant le contrôle d'une entité non financière passive, veuillez remplir un « Formulaire d'autocertification de la résidence fiscale – Personne détenant le contrôle ».

Ce formulaire reste valide tant qu'un changement de circonstances n'affecte pas le statut de votre résidence fiscale (ou celui du Titulaire du compte, si vous remplissez ce formulaire en son nom et pour son compte), ou d'autres champs obligatoires renseignés dans ce formulaire. **En cas de changement de circonstances qui pourrait rendre ce formulaire incorrect ou incomplet, nous vous remercions de nous en informer et de nous fournir une auto-certification mise à jour dans les plus brefs délais.**

En tant que prestataire de services d'investissement, nous ne sommes pas autorisés à fournir des conseils d'ordre fiscal. Si vous avez des questions concernant ce formulaire, ces instructions ou la détermination de votre pays de résidence fiscale, veuillez-vous rapprocher de votre conseil fiscal indépendant ou des autorités fiscales de votre pays.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le portail de l'OCDE.

TITULAIRE

INFORMATIONS PERSONNELLES

Civilité : Monsieur Madame Mademoiselle

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille (si mariée) :

Date de naissance :

Code postal de naissance :

Ville de naissance :

Pays de naissance :

Adresse courrier :

Complément :

Lieu-dit :

Code postal :

Ville :

Pays :

Adresse Fiscale (à renseigner si elle est différente de l'adresse courrier) :

Complément :

Lieu-dit :

Code postal :

Ville :

Pays :

PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE ET NIF*

Veillez remplir le tableau ci-dessous en indiquant :

- le pays de résidence fiscale du Titulaire
- le Numéro d'Identification Fiscale (NIF) du Titulaire associé au pays de résidence fiscale (vous pourriez avoir un NIF sans être résident fiscal d'un pays. Dans ce cas, veuillez ne pas déclarer ce numéro)

Si le Titulaire est résident fiscal de plus de trois pays, veuillez utiliser une feuille séparée.

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir un NIF, veuillez indiquer le motif (**A, B, C** tel qu'indiqué ci-dessous).

Motif A Le pays de résidence fiscale du titulaire ne fournit pas de NIF à ses résidents.

Motif B Le titulaire ne peut pas obtenir de NIF, pour une autre raison (Si vous avez sélectionné ce motif, veuillez expliquer dans le tableau ci-dessous pourquoi vous ne pouvez pas obtenir de NIF).

Motif C Le NIF n'est pas requis (sélectionnez cette raison seulement si les autorités du pays de résidence fiscale renseigné ci-dessous n'imposent pas de le divulguer).

Pays de résidence fiscale	NIF	Si le NIF n'est pas disponible indiquez Motif A, B ou C
1		
2		
3		

Si vous avez sélectionné le **Motif B** ci-dessus, veuillez indiquer dans le tableau ci-après les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas obtenir de NIF.

* Il s'agit du Numéro d'Identification Fiscale d'un contribuable ou d'un numéro ayant une fonction équivalente en l'absence de NIF. Un NIF est une combinaison unique de lettres ou de chiffres attribuée par une juridiction à une personne physique ou à une entité et utilisé pour identifier la personne physique ou l'entité afin d'appliquer les lois fiscales de la juridiction.

Vous trouverez plus d'informations sur les NIF acceptables en cliquant sur le lien suivant : <http://www.oecd.org/tax/Automaticexchange/>.

Certaines juridictions n'émettent pas de NIF. Cependant, ces juridictions utilisent souvent un autre numéro à haut niveau d'intégrité ayant une fonction équivalente.

DÉCLARATIONS ET SIGNATURE

Je comprends que les informations que je communique sont soumises aux conditions générales régissant la relation entre le Titulaire et Bourse Direct, qui précisent la manière dont Bourse Direct peut utiliser et partager ces informations.

Je reconnais que les informations contenues dans ce formulaire, ainsi que les informations concernant le Titulaire et ses comptes soumis à déclaration, peuvent être transmises aux autorités fiscales françaises. Ces informations peuvent être échangées avec les autorités fiscales du(des) autre(s) pays dans lequel(lesquels) le Titulaire serait résident fiscal, selon les accords intergouvernementaux d'échange d'informations à des fins fiscales.

Je certifie être le Titulaire du compte (ou être autorisé à signé au nom et pour le compte du Titulaire) du(des) compte(s) auquel(auxquels) ce formulaire fait référence.

Lorsque les informations contenues dans cette auto-certification ont été fournies au nom et pour le compte d'une autre personne, je m'engage à informer cette personne, dans un délai de 30 jours à compter de la signature du document, que ces informations ont été communiquées à Bourse Direct. Ces informations peuvent être transmises aux autorités fiscales françaises ; ces informations peuvent être transmises aux autorités fiscales du/des pays dans lequel(lesquels) cette personne peut être un résident fiscal, conformément aux accords intergouvernementaux d'échange d'informations à des fins fiscales.

Je certifie que les déclarations indiquées dans cette auto-certification sont, à ma connaissance, exactes et complètes.

Je m'engage à prévenir Bourse Direct dans un délai de 30 jours de tout changement de circonstances affectant le statut de la résidence fiscale du Titulaire identifié en page 2 de ce formulaire ou rendant les informations qu'il contient incorrectes ou incomplètes.

Je m'engage également à fournir à Bourse Direct une auto-certification mise à jour dans un délai maximum de 90 jours suivant ce changement de circonstances.

Fait à

le

LE TITULAIRE

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Si vous n'êtes pas le Titulaire du compte et que vous signez ce formulaire,

veuillez indiquer en quelle qualité vous le signez :

ANNEXE - Définitions

Les définitions qui suivent ont pour objet de vous aider à remplir ce formulaire. Vous trouverez des informations plus détaillées dans la Norme commune de déclaration (NCD) pour l'échange automatique d'informations relatives aux comptes financiers de l'OCDE, dans le commentaire associé à la NCD ainsi qu'auprès de vos autorités locales.

Vous trouverez ces documents à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/>

« **Titulaire de compte** » : personne enregistrée ou identifiée comme Titulaire d'un Compte financier par l'Institution financière qui gère le compte. Une personne, autre qu'une Institution financière, qui tient un Compte financier pour le compte d'un tiers, en tant que mandataire, dépositaire, prête-nom, signataire, conseiller en placement, intermédiaire ou tuteur légal, n'est pas considérée comme le Titulaire lui-même. Dans ce cas, ce tiers est considéré comme le Titulaire de compte. Par exemple, dans le cas d'une relation parent/enfant dans laquelle le parent agit en qualité de représentant légal, l'enfant est considéré comme le Titulaire. Pour un compte joint, chaque Titulaire du compte joint est considéré comme un Titulaire.

« **Personnes détenant le contrôle** » : personne physique qui exerce un contrôle sur une entité. Lorsqu'une entité Titulaire de compte est considérée comme une entité non financière passive (ENF), l'Institution financière doit déterminer si les personnes en détenant le contrôle sont des Personnes devant faire l'objet d'une déclaration. Cette définition correspond au terme « bénéficiaire effectif » tel que défini dans la Recommandation 10 des Recommandations du Groupe d'action financière (telles qu'adoptées en février 2012). Si le compte est détenu par une entité dont une personne physique en détenant le contrôle doit fournir une Auto-certification, cette personne physique doit compléter le « Formulaire d'auto-certification de la résidence fiscale - Personne détenant le contrôle » à la place de ce formulaire.

« **Entité** » : personne morale ou d'une structure juridique, telle qu'une société, une organisation, un partenariat, un trust ou une fondation.

« **Compte financier** » : compte tenu par une Institution financière, qui comprend : les comptes de dépôt, les comptes conservateurs, les parts ou titres de créance de certaines entités d'investissement, les contrats d'assurance à valeur de rachat, contrats de capitalisation et certains contrats de rente.

« **Juridiction partenaire** » : juridiction (Etat ou territoire) ayant conclu un accord aux termes duquel elle s'engage à communiquer les informations requises en application de l'échange automatique d'informations relatives aux comptes financiers, tels que prévu par la NCD.

« **Compte soumis à déclaration** » : compte détenu par ou plusieurs personnes devant faire l'objet d'une déclaration ou par une entité non financière passive (ENF) dont une ou plusieurs personnes en détenant le contrôle sont des personnes devant faire l'objet d'une déclaration.

« **Juridiction soumise à déclaration** » : juridiction ayant l'obligation de communiquer des informations relatives aux comptes financiers.

« **Personne devant faire l'objet d'une déclaration** » : personne physique qui est résidente fiscale dans une juridiction soumise à déclaration en application des lois fiscales de cette juridiction. Les personnes physiques disposant d'une double résidence peuvent utiliser les règles subsidiaires contenues dans les conventions fiscales internationales pour résoudre les cas de double résidence afin de déterminer leur résidence fiscale.

NIF (ou numéro d'identifiant ayant une fonction équivalente) : Numéro d'Identification Fiscale d'un contribuable ou numéro ayant une fonction équivalente en l'absence de NIF. Un NIF est une combinaison unique de lettres ou de chiffres attribuée par une juridiction à une personne physique ou à une entité et utilisé pour identifier la personne physique ou l'entité afin d'appliquer les lois fiscales de la juridiction. Vous trouverez plus d'informations sur les NIF acceptables en cliquant sur le lien suivant : <http://www.oecd.org/tax/Automaticexchange/>

Certaines juridictions n'émettent pas de NIF. Cependant, ces juridictions utilisent souvent un autre numéro à haut niveau d'intégrité ayant une fonction équivalente.